

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et afin de respecter les mesures de distanciation physique et les règles sanitaires en vigueur, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 27 novembre 2020 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence du Représentant de M. le Préfet de la Région Normandie et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec le CAUE 76 pour le Prix d'Architecture et de l'Aménagement Normand 2021/2022 pour un montant de 5 000 €,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat avec la Maison de l'Architecture de Normandie pour le festival d'architecture et des arts de l'espace pour un montant de 5 000 € pour l'année 2021,
- d'autoriser le Directeur Général à adhérer à OBAN et à signer tous documents nécessaires à cette adhésion pour un coût annuel de 3 000 € HT à compter de 2021,
- d'autoriser le Directeur Général à signer la convention de partenariat pour la Biennale d'architecture et d'urbanisme de Caen avec une participation financière fixée à 5 000 € HT pour l'année 2021.

Les autres partenariats rappelés dans le tableau des soutiens ci-dessous, ont déjà fait l'objet de délibérations antérieures qui continuent de s'appliquer :

Organisme	Délibération du CA	Montant des participations EPF autorisées par le CA 2021
Agence d'urbanisme de Caen Métropole (AUCAME)	Délibération du 10 mars 2016 2 000 € par an	2 000 €
Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine Eure (AURBSE)	Délibération du 10 mars 2016 2 000 € par an	2 000 €
Agence d'urbanisme du Havre (AURH)	Délibération du 10 mars 2016 2 000 € par an	2 000 €
Biennale d'architecture et d'urbanisme de Caen	Nouvelle délibération pour une seule année	5 000 €
CAUE 76 Prix d'Architecture et de l'Aménagement Normand	Nouvelle délibération Prix d'Architecture et de l'Aménagement Normand 2021/2022 = 5 000 € pour les deux ans	5 000 €
Maisons de l'Architecture de Normandie Maison de l'Architecture de Haute-Normandie devenue Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum	Délibération du 2 avril 2009 Adhésion Maison de l'Architecture de Haute-Normandie 2 000 € par an	2 000 €

Maison de l'Architecture de Basse-Normandie devenue Territoires pionniers – Maison de l'Architecture – Normandie	Délibération du 15 décembre 2010 Adhésion Maison de l'Architecture de Basse-Normandie 2 000 € par an	2 000 €
Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum ZIGZAG festival d'architecture et des arts de l'espace (ex Mois de l'Architecture contemporaine)	Nouvelle délibération pour une seule année	5 000 €
Observatoire du Bureau et de l'Activité en Normandie (OBAN)	Nouvelle délibération puis renouvellement tous les ans	3 000 €
Observatoire du Logement Neuf en Normandie (OLONN)	Délibération du 25 novembre 2019 3 500 € par an	3 500 €
Rouen Normandy Invest	Délibération du 13 décembre 2016 2 000 € par an	2 000 €
Ecole Nationale d'Architecture de Normandie Convention EPF/ENSAN	Délibération du 2 octobre 2020 5 000€	5 000 €
Ecole Nationale d'Architecture de Normandie Convention EPF/ENSAN et ENSA Paris la Villette	Délibération du 2 octobre 2020 5 000€	5 000 €
TOTAL		43 500 €

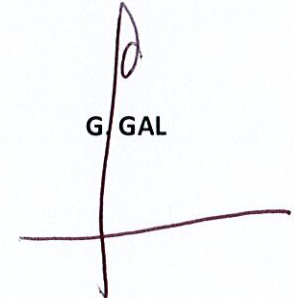
Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,



S. LECORNU

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



G. GAL

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

03 DEC. 2020